

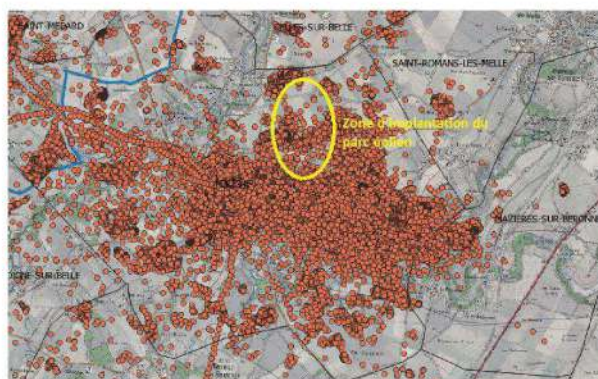
Document : Deposition GODS Périgné_Cerizaie.pdf, page 3 sur 4

seule problématique de mortalité, et qu'il est nécessaire de poser la question de la perte d'habitat et du dérangement. Or cette espèce est très sensible au dérangement lors de ses rassemblements. On sait par exemple que le dérangement occasionné par l'activité cynégétique à l'époque des rassemblements automnaux conduit les oiseaux à fuir les zones chassées. Il s'ensuit qu'il subsiste peu de sites potentiels pour ces rassemblements.

Le rassemblement concerné se retrouve ainsi « acculé » vers le village par la progression du parc éolien, et enfermé entre les vallées de la Belle et de la Béronne, habitats non adaptés pour l'espèce. **Il est donc important que l'espèce puisse trouver dans les environs moins immédiats du parc d'autres zones favorables à ce rassemblement, et non chassées.**

2- En période de reproduction

Le territoire concerné constitue par ailleurs une large zone d'occupation de l'Œdicnème criard en période de nidification. La carte 2 montre les localisations de 11 oiseaux équipés entre 2013 et 2021. On voit bien la nécessité d'avoir une vigilance accrue sur ce site compte tenu des enjeux de conservation de l'espèce.

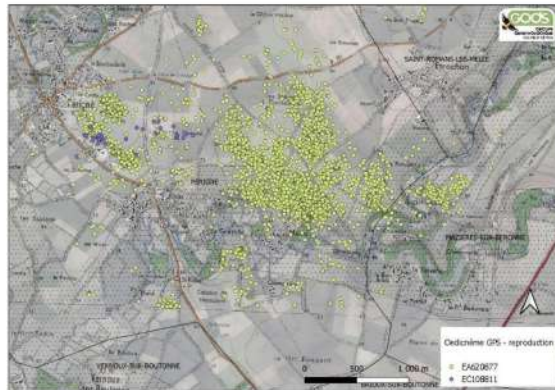


Carte 2 : Données de localisation de 11 individus différents avec des données entre le 19/09/2013 et le 18/11/2021 (Source : GODS).

Afin de mieux caractériser les domaines vitaux des Œdicnèmes criards en période de reproduction, la carte 3 montre les localisations de 2 individus de la zone, suivis de 2019 à 2021, sur la période mars à août.

On voit très clairement que les données pour ces individus sont au sud de la D101, c'est-à-dire au sud du parc existant et de son extension. Cette observation, basée essentiellement sur un individu (EA620877) ne permet évidemment pas d'affirmer qu'il y a évitement du parc. Mais l'hypothèse reste posée. En tout état de cause, l'extension du parc à la fois vers l'ouest et vers le sud, ne peut pas être considérée d'emblée comme n'impactant pas l'espèce en période de reproduction.

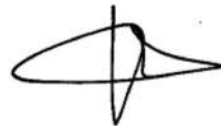
Document : Deposition GODS Périgné_Cerizaie.pdf, page 4 sur 4



Carte 3 : Localisations en période de reproduction de 2 *Edicnèmes criards* (mars à août 2019-2021). (Source : GODS).

En l'état, et faute de mesures spécifiques concernant l'*Edicnème criard* (en rassemblements postnuptiaux et en reproduction), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ne peut pas soutenir cette extension.

Pour le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres,
Par délégation du Conseil d'Administration,



Jean-Michel PASSERAULT
Administrateur

Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49
contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES   

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

Intervention du GODS pour laquelle je demanderai dans mon PV une réponse individuelle

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@186 - Pauline - Rouillé

Organisme : Assoc STOP , pays Mellois

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 17:02:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis défavorable au projet éolien de Cerisaie

Contribution :

Je suis défavorable au projet éolien de Cerisaie et contre les éoliennes pour des raisons nombreuses, suivantes.

1. En France nous avons déjà un système nucléaire de production d'électricité, fiable, propre et numéro un au monde concernant nos émissions de Co2. Mais pour passer un message politiquement correct, nous sommes prêts à abandonner ce système pour accepter les éoliennes, avec les conséquences graves sur notre future alimentation de l'électricité et notre paysage et sur le patrimoine de notre pays.

2. Les éoliennes ne sont pas fiables, peu productives et intermittentes en termes de production et se passent pour un système 'vert' qui est très loin de la vérité.

3. Notre paysage en Nouvelle Aquitaine - et spécialement en Deux Sèvres, est déjà saturé par des centres éoliens et l'impact sur notre biodiversité et cette région, qui avait précédemment attiré tellement des touristes et les étrangers, sera catastrophique, sans parler de la désertification de notre paysage et l'impact grave sur l'économie et l'investissement immobilier de notre secteur.

4. L'effet sur l'économie locale avec la perte de tourisme et la dégradation de maisons et les villages est lamentable, sans en parler de l'effet dévastateur sur le paysage pour l'avenir - et pour les futures générations, à qui nous laisserons l'héritage de cimetières d'éoliennes à perte de vue et un paysage couvert avec les tons de bétons - quand les développeurs seront loin partis et personne aura le moyen de les enlever !

5. Les éoliennes sont physiquement trop près de les maisons et c'est maintenant scientifiquement prouvé que les infrasons et les champs magnétiques peuvent avoir des effets nocifs sur la santé - spécialement en lien avec la santé cardiaque. (Une étude récente sur les infrasons confirme qu'à 500m notre santé cardiaque est sérieusement menacée par la présence d'éoliennes. Une distance de 2km est la distance de sécurité recommandée.) (Info& auf Mainz&: L'étude de Mayence "Effet négatif des infrasons de haut niveau sur la contractilité du myocarde humain" a été publiée en mode "Ahead of Print" dans le célèbre Noise & Health Journal et sera disponible en version imprimée dans le numéro de juin. Les études publiées dans "Ahead of Print" ont déjà fait l'objet d'un processus complet de vérification scientifique.) <https://mainzund.de/mainzer-studie-infraschall-von-windraedern-kann-die-herzleistung-des-menschen-deutlich-schaedigen/>

6. En plus l'effet stroboscopique et les bruits de ces monstres ajouteront des éléments qui vont abîmer la quotidienne d'énormément de gens sans parler de l'effet sur les animaux et la perturbation de la vie des agriculteurs, en conséquence.

7. Avec tellement d'évidence contre les éoliennes, le minimum que nos élus peuvent faire, seront demander un moratorium sur tous ces projets en train, jusqu'au moment que nous avons suffisamment de la concertation et les informations pédagogiques pour ouvrir les yeux, à tous concernant ce sujet, avant que c'est trop tard. Heureusement, la vague de la résistance a bien commencé avec le vote défavorable des communes de St Vincent et celui de Lezay et des autres communes dans les Deux sèvres et ailleurs, de plus en plus nombreuses.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@187 - VIVIANE - Saint-Romans-lès-Melle

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 19:10:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON au Parc éolien la Cerisaie

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre l'implantation de ce parc éolien. Il y a suffisamment d'éoliennes implanter sur ce secteur. En plus de la pollution visuelle et

sonore que cela engendre dans nos campagnes, ça ne fait pas baisser le prix de l'électricité sur les communes où elles sont implantées, elles

rapportent surtout aux propriétaires des terrains concernés. La maintenance coûte chère, et il est difficile de les recycler lorsqu'elles ont fait

leur temps. Comment recycler le socle en béton lors du démantèlement ? et l'évacuation des déchets ... Donc ce n'est pas vraiment écologique

J'habite une charmante commune : ST ROMANS LES MELLE : elle est entourée de mâts inesthétiques, bruyants. Quand on se promène

dans la campagne Melloise inévitablement on tombe sur un parc éolien. Je n'ai pas envie que mon territoire de vie devienne une zone où on

ne verrait que des mâts plantés comme des poteaux qui encerclent mon village.

Il y a aussi les oiseaux qui subissent des accidents avec les pales immenses. L'impact écologique est certain, il faut créer davantage de zones Natura 2000 pour protéger les paysages ruraux, la faune et la flore.

On apprend à nos enfants le respect de la nature, alors pourquoi la défigurer !

JE SUIS CONTRE L'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE LA CERISAIE

Viviane

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@188 - MIGNOT Alain - Fontivillié

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 20:19:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien de la cerisaie

Contribution :

Je m'oppose au projet éolien de la cerisaie, dans cette région du pays mellois déjà saturé par les alignements d'éoliennes, qui saignent le paysage, autour de Melle. La pollution visuelle est criante, nuit et jour. Les terres agricoles sont également polluées sur du long terme par des milliers de tonnes de béton, dont personne ne sait qui va prendre en charge leur démantèlement à l'échéance de la durée de vie des structures des éoliennes, car, et ce n'est pas le moindre souci, la décision de confier la production d'énergie électrique à des entreprises étrangères telles que Volkwind et Axpo, dont la pérennité n'est pas garantie, est un risque très important, alors que cela devrait être du ressort d'un pôle public de l'énergie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@189 - ROBERT

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 20:52:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien de la cerisaie

Contribution :

Je ne suis pas favorable à l'installation de ce parc.

Je considère que la commune a déjà un parc en exploitation contigu avec les communes de Périgne et de St Martin les Melle et que cet ensemble est suffisant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@190 - pascale - Sansais

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 21:39:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Eolien de la ferme de Cerisaie : 8 éoliennes sur les communes de Celles-sur-Belle, Périgné et Saint-Romans-lès-Melle.

Contribution :

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Je vous écris parce que je suis totalement opposée au projet de parc Eolien de la ferme de la cerisaie.

Voici mes arguments:

- Le département des Deux Sèvres a largement participé au déploiement de l'éolien puisqu'il fournit à lui

tout seul 35% de la puissance de Nouvelle Aquitaine en énergie éolienne (source AREC). Le SRADDET, dans

son rapport de présentation relève cette inégalité de répartition spatiale et préconise un rééquilibrage.

- Les projets se situent dans le sud des Deux Sèvres sur la communauté de commune de Mellois en Poitou qui

possède déjà 15 parcs autorisés. Les élus locaux observent « Un phénomène de saturation est localement

observé du point de vue de l'acceptabilité sociale des nouveaux projets, notamment vis-à-vis de l'impact

paysager en milieu rural. ». On note également une forte mobilisation des élus locaux qui sont opposés à ce

projet.

- et enfin, compte tenu du nombre très élevé de parcs éoliens, ces nouveaux projets vont accentuer les impacts

cumulés des aérogénérateurs sur la faune ailée (avifaune et chiroptères) par un effet barrière et un risque

d'augmentation des collisions.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@191 - pascale

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 21:44:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : -Projet éolien du Fourris : 8 éoliennes sur les communes Melle, Lusseray et Brioux-sur-Boutonne

Contribution :

Bonjour,

Je vous informe de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes:

L'étude de mortalité sur les parcs voisins fait état de plusieurs cadavres d'oiseaux retrouvés (alouette des

champs, martinet noir, buse variable) et de 7 cadavres de chauves-souris (pipistrelles communes et de Kuhl).

Il est indiqué que ces animaux sont morts de collision ou barotraumatisme. Il s'agit donc d'une destruction

d'espèces protégées. Une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées aurait dû être jointe

au dossier de demande d'autorisation environnementale (L'article L.411-2 du Code de l'environnement).

Ceci constitue une grave lacune dans ces dossiers.

Veillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@192 - Alain - Périgné

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 22:00:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Très bon positionnement du parc

Contribution :

Le parc éolien en projet se situe entre 2 parcs existants dans une plaine loin de toute habitation.

Aucune gêne ne peut être générée par ce parc, puisqu'il est protégé par les 2 autres.

Vu l'importance de développer les énergies renouvelables, il semble évident que ce projet doit être réalisé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@193 - Emmanuelle - Périgné

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 23:50:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis favorable à l'implantation de ce projet éolien

Contribution :

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable de trouver des alternatives énergétiques.

L'énergie éolienne est non seulement une source inépuisable et présente une totale sécurité d'un point de vue sanitaire, sans aucune comparaison avec les énergies nucléaires qui peuvent se révéler une véritable menace pour la santé de tous.

La crise que nous vivons actuellement doit nous conforter dans cette démarche de production autonome d'énergie afin de ne plus être dépendants de pays tiers.

Je soutiens pleinement l'implantation des projet éoliens sur notre territoire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@194 - Doray Anne-Marie - Exoudun

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 07:06:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ferme éolienne de La Cerisaie SAS

Contribution :

Ce n'est pas une ferme éolienne, mais une centrale électrique éolienne. L'appellation du promoteur est un mensonge.

NON à ce projet. Nous n'avons pas besoin de votre électricité terriblement coûteuse, trop alternative, destructrice de paysages, qui impacte beaucoup trop le bien être et la santé des riverains, qui nuit à la diversité des espèces animales et particulièrement des oiseaux, qui bétonne des espaces agricoles dont nous avons tant besoin pour recentrer notre agriculture. Ce projet est purement spéculatif au profit de l'Allemagne, le mauvais élève de l'Europe et du monde concernant la production de CO2 et qui importe 60% de son gaz depuis la Russie. C'est une honte.

L'Allemagne et ses promoteurs éoliens ne sont pas un modèle à suivre.

Dans ce projet, il n'y a pas d'écologie, rien que de la spéculation financière et de la honte.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@195 - RENOUX BRUNO - Saint-Vincent-la-Châtre

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 07:41:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis défavorable au projet éolien de la Cerisaie

Contribution :

Le pays Mellois est saturé en éoliennes, je pense que c'est assez. De plus cette énergie coûte cher et produit peu. Je suis défavorable au projet éolien de la Cerisaie.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@196 - Chaigneau

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 08:55:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc éolien de la Cerisaie

Contribution :

Au regard de la production réelle, des nuisances sonores et visuelles que je peux subir au quotidien, je suis contre ce nouveau projet de parc. J'habite à 500m d'un parc sur Celles sur Belle et je ne souhaite pas en voir pousser de nouvelles. Je vous conseille de regarder "Éoliennes: du rêve à la réalité". Ce film ouvre les yeux sur cette supercherie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E197 - ***@*****.fr**

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 09:01:35

Lieu de dépôt : Par email

Contribution :

Madame Elise ARDOUIN
280, rue des Fauvettes

79230 AIFFRES

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable au projet d'extension de la Ferme Eolienne de la Cerisaie car celui-ci s'inscrit dans la continuité des éoliennes déjà existantes.

De part l'actualité peu réjouissante en ce moment, il nous faut absolument obtenir l'indépendance énergétique et nous sommes encore loin de

l'objectif fixé par la SRADDET.

Cette implantation créera des emplois et redynamisera l'activité locale.

C'est pourquoi je suis totalement pour ce projet et espère qu'il se réalisera.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

E. ARDOUIN

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E198 - ***@*****.fr**

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 09:28:40

Lieu de dépôt : Par email

Contribution :

Monsieur Nicolas MARQUER

280, rue des Fauvettes

79230 AIFFRES

A l'intention de Monsieur, le Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable au projet d'extension de la Ferme Eolienne de la Cerisaie car il s'inscrit dans la continuité des éoliennes déjà existantes.

Cela permettra de minimiser l'inconfort de travaux lié au raccordement du fait de la proximité du poste source.

Cela permettra également d'alimenter 16 000 foyers en électricité sans émission polluante.

Le sujet de l'indépendance énergétique est au coeur du sujet et plus particulièrement en ce moment. Il nous faut donc l'obtenir pour ne plus avoir

recours aux énergies fossiles.

Je suis donc pour ce projet et souhaite la réalisation de celui-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

N. MARQUER

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@199 - PILARD Christophe - Pers

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 09:43:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre le projet éolien de la Cerisaie

Contribution :

l'éolien fait partie des solutions à développer en vue de la maîtrise énergétique, mais l'implantation des éoliennes doit elle aussi être maîtrisée. force est de constater que le Mellois est sur-doté et que l'effort doit être mieux répartis. ainsi, le territoire pourra aller vers la maîtrise énergétique, de façon acceptable par tous.

l'estuaire de la Gironde n'a pas une seule éolienne....on peut se demander pourquoi...

C Pilard

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@200 - Mottet Claire - Melle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 10:00:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution habitante du mellois

Contribution :

Bonjour,

Je ne souhaite pas de nouveau parc éolien à La Cerisaie.

En effet le secteur est déjà bien occupé et je trouve que cela serait plus judicieux d'implanter de nouveaux parcs sur des territoires qui n'ont pas d'éoliennes.

Les éoliennes sont déjà bien présentes dans le paysage, sur la route entre St-Romans et Périgné, où que l'on se tourne on en voit.

Je suis favorable au partage de l'implantation d'éoliennes sur tous les territoires afin de ne pas dénaturer les paysages, et le nôtre en est déjà bien pourvu.

Il est indispensable de conserver de l'attractivité dans nos territoires ruraux afin qu'ils ne soient pas désertés et qu'ils conservent leur vocation économique, nourricière et créative. Le paysage est central dans cette dimension d'attractivité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@201 - Jacques - Périgné

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 10:42:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique Projet éolien de la Cerisaie

Contribution :

Le projet éolien de la Cerisaie apparaît comme un complément logique aux deux parcs éoliens précédemment réalisés sur ce secteur, le parc éolien du Teillat et la ferme éolienne de Périgné. Les éoliennes E04, E05, E06, E07 et E08 sont projetées entre les 2 parcs précités en exploitation. Elles viennent ainsi boucher une "dent creuse" terme souvent utilisé en matière d'urbanisme. De fait l'environnement sera faiblement impacté par cette implantation.

A contrario les éoliennes E01, E02 et E03 sont projetés en extension de la ferme éolienne de Périgné et se rapprochent exagérément du haut du bourg de Périgné ou se situe plusieurs secteurs pavillonnaires. De plus ce secteur de plaine, dénué de végétation, ne permettra pas d'estomper la présence des 3 aérogénérateurs projetés.

En conséquence j'émet un avis défavorable aux éoliennes E01, E02 et E03 et un avis favorable aux éoliennes E04, E05, E06, E07 et E08.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@202 - COUCHÉ Valerie - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 10:54:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON AU PARC EOLIEN DE LA CERISAIE

Contribution :

En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Diligentés par la société Volkswind, ces travaux sont mis en place sans aucune concertation tant de nos instances électives que des habitants. En tant qu'ancienne élue, certaines pressions ont été effectuées.

Je me permets de vous rappeler que de nombreuses communes et communautés de communes, en particulier "Mellois en Poitou", se sont déjà prononcées contre ainsi que les communes de CELLES SUR BELLE, PERIGNE et ST ROMANS LES MELLE.

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@203 - Valerie - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 10:57:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON AU PARC EOLIEN DE LA CERISAIE

Contribution :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur,

. En ma qualité d'habitant de la commune de MONTIGNÉ (commune associée de CELLES SUR BELLE), je tenais à vous faire part de mon très vif mécontentement vis-à-vis du développement des parcs éoliens qui nous cernent, et en particulier du futur projet de la Cerisaie sur les communes de SAINT ROMANS LES MELLE, PERIGNE et CELLES SUR BELLE (Montigné).

Notre commune de Montigné, a le sentiment très fort d'avoir très suffisamment pris sa part dans le développement des énergies renouvelables.

Ainsi Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas autoriser ces nouvelles installations, très mal perçues par les habitants, et par ailleurs, sources de nuisances.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@204 - Deux-Sèvres Nature Environnement - Niort

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 11:43:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réponse Enquête publique Melle

Contribution :

Réponse Enquête publique Melle par Deux-Sèvres Nature Environnement

Pièce(s) jointes(s) :

Document : DSNE EP Melle.doc, page 1 sur 4



Niort, le 16 mars 2022

Maitre d'ouvrage : Société Volkswind
France SAS
Commissaire enquêteur : Christian Chevalier

Objet de l'enquête publique : Création d'un parc de 8 éoliennes sur les communes de de Melle, Lusseray et Brioux-sur-Boutonne (79).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du lundi 14 février au jeudi 17 mars 2022 inclus concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Volkswind France SAS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien composé de 8 machines, nous faisons part des observations suivantes qui nous conduisent à émettre un **avis défavorable à ce projet.**

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969, qui a pour vocation de «protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales [...] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement [...]».

DSNE est la structure départementale pour la connaissance et la préservation des Chauves-souris: inventaires depuis les années 1970 ayant donné lieu à 2 atlas, la création d'une charte pour leur conservation en bâti public (la 1^{ère} de France), le 1^{er} contrat Natura 2000 de France (Loubeau) et la création de 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et 2 sites Natura 2000 ainsi que du plus important réseau national de refuges pour leur conservation dans les bâtiments (près de 160 signataires).

Notre association, qui défend l'environnement et œuvre pour la protection de la nature, est consciente des problèmes liés aux énergies fossiles, et suit donc avec intérêt les projets éoliens en veillant à ce que l'impact des aérogénérateurs soit supportable pour l'Environnement et la Nature. Nous vous transmettons ci-dessous nos constats et interrogations au sujet du projet présenté par le **projet éolien du Fourris.**

Contexte départemental :

Le département des Deux-Sèvres a largement participé au déploiement de l'éolien puisqu'il fournit 35% de la puissance éolienne de Nouvelle Aquitaine (source AREC). Le SRADDET, dans son rapport de présentation relève cette inégalité de répartition spatiale et préconise un rééquilibrage.

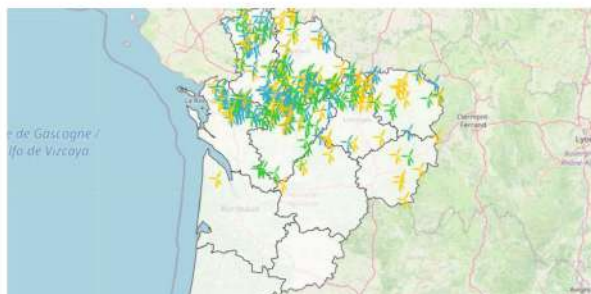
Jusqu'à présent dans notre département, les parcs ont été implantés dans des zones propices a priori sans incidences majeures sur l'environnement. Nous observons maintenant de nouveaux projets éoliens qui viennent en densification des parcs existants comme c'est le cas pour la société « Ferme Eolienne de la Cerisaie ».

Notre association vous fait part de sa très grande inquiétude devant cette situation car les impacts cumulés de ces nouveaux projets auraient une incidence très préjudiciable sur les populations animales et notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047



Source : DREAL, FEE et gestionnaires de réseaux d'électricité en Nouvelle-Aquitaine
Mis à jour le 17/02/2022 (situation au 01/01/2022)

Contexte local :

Le projet se situe dans le sud des Deux Sèvres sur la communauté de commune de Mellois en Poitou qui possède déjà 15 parcs autorisés. Les élus locaux observent : « Un phénomène de saturation est localement observé du point de vue de l'acceptabilité sociale des nouveaux projets, notamment vis-à-vis de l'impact paysager en milieu rural. ». On note également une forte mobilisation des élus locaux qui sont opposés à ce projet.

La Société Volkswind France SAS a fait le choix d'implanter ces 8 éoliennes sur un secteur déjà très dense en parcs éoliens. On dénombre déjà **37 éoliennes** (en fonctionnement et autorisées) dans le périmètre proche et nous constatons que la société Volkswind GMBH projette d'en implanter 16 de plus (projets de la Cerisaie et du Fourris).

Nous tenons à vous rappeler, Monsieur le commissaire que ce projet est situé dans une zone riche en biodiversité comportant **7 sites Natura 2000** (dont celui de la vallée de la Boutonne qui touche la ZIP) ainsi que 3 ZNIEFF qui le jouxtent. La ZIP est encadrée par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (SRADDET).

Nous alertons sur les risques importants d'impacts cumulés, pour la faune ailée, de ce projet dont la ligne totale représente une barrière de 3,5 km

Observations :

- Compte tenu du nombre très élevé de parcs éoliens, ce nouveau projet va accentuer les impacts cumulés des aérogénérateurs sur la faune ailée (avifaune et chiroptères) par un effet barrière et un risque d'augmentation des collisions. Dans ce dossier il est rappelé que **91 espèces d'oiseaux ont été identifiées dans la zone d'étude, dont 5 espèces patrimoniales et 59 migratrices ainsi que vingt espèces de chiroptères.**
- Nous notons que les accords européens (Eurobats), signés par la France, et qui préconisent un recul minimum de 200 mètres entre le bout de pale des éoliennes et les haies, **ne sont pas respectés.**

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047



Cartographie des enjeux chiroptérologiques sur le site du Fourris

La MRAE fait le constat que **5 des 8 éoliennes** ont une distance en bout de pôle inférieure à 200m (100m pour E2 et E6) ce que nous constatons sur ce schéma. Or le porteur de projet indique dans son dossier « *L'implantation retenue a recherché un **compromis** entre la réduction de l'emprise sur l'axe migratoire et les recommandations Eurobats avec un éloignement du mât des éoliennes de plus de 200 m des haies (E01, E03, E04, E05, E07, E08) et de plus de 150 m pour E02 et E06.* ».

Mais les accords internationaux pour la préservation des chiroptères n'indiquent pas un éloignement du mat mais du bout des pâles, le tracé du schéma représente une distance de 150m, ce qui démontre une **volonté de minimiser les impacts** de ce projet, de plus aucun compromis n'est à rechercher lorsqu'il s'agit de la suivie des espèces protégées par la loi.

- En raison d'un grand nombre de parcs sur ce territoire, **il est indispensable que les effets cumulés soient pris en compte dans l'estimation des enjeux et dans l'estimation des pertes cumulées sur la biodiversité.**
- Les mesures compensatoires prévoient des mesures de bridage. Or les associations environnementales* alertent : Les mesures d'arrêt des éoliennes (bridages nocturnes) pour préserver les chauves-souris ne sont pas optimales et les mortalités résiduelles cumulées sur l'ensemble des parcs restent trop élevées pour espérer un rétablissement des populations des espèces les plus sensibles. (*Communiqué et dossier de presse - Éolien - Les mesures des associations pour limiter une mortalité trop importante de chauves-souris, octobre 2021).
- Les seuils de bridage doivent être **estimés par analysescaune multivariées des données abiotiques (au minimum la température et la vitesse du vent) par rapport à l'activité quantifiée des chauves-souris dans la surface concernée par la rotation des pâles et ce, par grande période d'activité des chauves-souris.**
- Dans les mesures compensatoires prévues il est indiqué que 5,8 ha de prairie et de jachère compenseront les impacts résiduels : Or le porteur de projet n'apporte pas d'élément prouvant que la loi de 2016 (loi pour la reconquête de la biodiversité) soit bien respectée. **Une étude** sur les compensations de **perte nette de biodiversité** aurait dû être présentée avec a minima un plan de gestion écologique pour ces parcelles.

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Document : DSNE EP Melle.doc, page 4 sur 4



- Le projet génère la **destruction de 542 ml de haies arbustives à arborescentes**. Il prévoit la plantation de 1 085 ml en compensation. Nous notons qu'aucun plan de localisation des haies n'est joint au dossier. Nous avons des doutes sur la réalisation de cette mesure compte tenu du non-respect des engagements par la société Volkswind France pour le parc de Périgné (2015). Aucun contrat de plantation n'a été joint à ce dossier et c'est une lacune du dossier.
- L'étude de mortalité sur les parcs voisins fait état de plusieurs cadavres d'oiseaux retrouvés (alouette des champs, martinet noir, buse variable...) et de plusieurs cadavres de chauves-souris (pipistrelles communes et de Kuhl, Noctule...). Il est indiqué que ces animaux sont morts de collision ou barotraumatisme. Il s'agit donc **d'une destruction d'espèces protégées**. Une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées aurait dû être jointe à ce dossier de demande d'autorisation environnementale (L'article L.411-2 du Code de l'environnement). Ceci constitue une grave lacune dans ce dossier.

Conclusion :

Globalement nous constatons que les impacts de ce projet sur la biodiversité et notamment sur les chiroptères sont largement sous-estimés par le porteur de projet. L'Etat a validé une nouvelle stratégie pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine en 19 mai 2021. Ce projet ne répond pas à la volonté de privilégier les projets répondant à des critères qualitatifs, avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux ce qui n'est pas le cas ici (non-respect des accords internationaux, proximité de sites Natura 2000...).

La position de DSNE et des associations environnementales sur la production d'ENR est claire: on ne doit pas mettre en péril la biodiversité pour produire des énergies renouvelables. On ne peut pas répondre à l'urgence climatique par une aggravation de la dégradation de la biodiversité ce qui serait le cas pour ce projet. Nous avons donc un avis défavorable

Le représentant légal de l'association,

MAGALI STIGAUD

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@205 - Deux-Sèvres Nature Environnement

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 11:47:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réponse Enquête publique Périgné

Contribution :

Réponse Enquête publique Périgné par DSNE

Pièce(s) jointes(s) :

Document : DSNE EP Périgné.pdf, page 1 sur 3



Niort, le 16 mars 2022

Ferme éolienne de la Cerisaie,
1 Rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg

Objet de l'enquête publique : Création d'un parc de 8 éoliennes sur les communes de Celles-sur-Belle, Périgné et Saint-Romans-lès-Melle

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du lundi 14 février au jeudi 17 mars 2022 inclus concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Ferme Eolienne de la Cerisaie relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien composé de 8 machines et de 2 postes de livraison, nous faisons part des observations suivantes qui nous conduisent à émettre un **avis défavorable à ce projet.**

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) est une association de protection de la nature et de l'environnement, créée en 1969, qui a pour vocation de « protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales [...] de lutter contre les pollutions et les nuisances, et d'une manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement [...] ».

DSNE est la structure départementale pour la connaissance et la préservation des Chauves-souris: inventaires depuis les années 1970 ayant donné lieu à 2 atlas, la création d'une charte pour leur conservation en bâti public (la 1^{ère} de France), le 1^{er} contrat Natura 2000 de France (Loubeau) et la création de 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et 2 sites Natura 2000 ainsi que du plus important réseau national de refuges pour leur conservation dans les bâtiments (près de 160 signataires).

Notre association, qui défend l'environnement et œuvre pour la protection de la nature, est consciente des problèmes liés aux énergies fossiles, et suit donc avec intérêt les projets éoliens en veillant à ce que l'impact des aérogénérateurs soit supportable pour l'Environnement et la Nature. Nous vous transmettons ci-dessous nos constats et interrogations au sujet du projet présenté par la société **Ferme Eolienne de la Cerisaie**

Contexte départemental :

Le département des Deux-Sèvres a largement participé au déploiement de l'éolien puisqu'il fournit 35% de la puissance éolienne de Nouvelle Aquitaine (source AREC). Le SRADDET, dans son rapport de présentation relève cette inégalité de répartition spatiale et préconise un rééquilibrage.

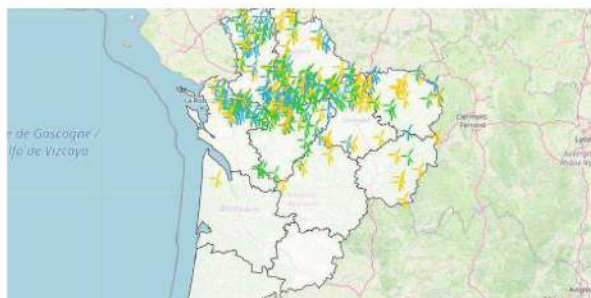
Jusqu'à présent dans notre département, les parcs ont été implantés dans des zones propices a priori sans incidences majeures sur l'environnement. Nous observons maintenant de nouveaux projets éoliens qui viennent en densification des parcs existants comme c'est le cas pour la société « Ferme Eolienne de la Cerisaie ».

Notre association vous fait part de sa très grande inquiétude devant cette situation car les impacts cumulés de ces nouveaux projets auraient une incidence très préjudiciable sur les populations animales et notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047



Source : DREAL, FEE et gestionnaires de réseaux d'électricité en Nouvelle-Aquitaine
Mis à jour le 17/02/2022 (situation au 01/01/2022)

Contexte local :

Le projet se situe dans le sud des Deux Sèvres sur la communauté de commune de Mellois en Poitou qui possède déjà 15 parcs autorisés. Les élus locaux observent « *Un phénomène de saturation est localement observé du point de vue de l'acceptabilité sociale des nouveaux projets, notamment vis-à-vis de l'impact paysager en milieu rural.* ». On note également une forte mobilisation des élus locaux qui sont opposés à ce projet contrairement à ce qu'il est indiqué dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La zone d'implantation prévue comporte déjà 8 éoliennes en fonctionnement. Elle est située dans une zone riche en biodiversité puisque sur un rayon de 20 km on recense **7 sites Natura 2000** et **un site de protection des chiroptères** du CREN à **500m du projet**.

Le promoteur éolien a donc fait le choix d'implanter ces 8 éoliennes en densification des deux parcs existants sur cette zone encadrée par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (SRADDET). Nous alertons sur les risques importants d'impacts cumulés de ce projet. On note qu'il y a déjà **34 éoliennes autorisées** dans l'aire rapprochée de ce projet de part et d'autre de la zone Natura 2000 et **20 parcs éoliens dans un périmètre de 20 km**.

Observations :

- Compte tenu du nombre très élevé du nombre de parcs éoliens, ce nouveau projet va accentuer les impacts cumulés des aérogénérateurs sur la faune ailée (avifaune et chiroptères) par un effet barrière et un risque d'augmentation des collisions. Dans ce dossier il est rappelé que **78 espèces d'oiseaux ont été identifiées dans la zone d'étude, dont 30 espèces patrimoniales et 58 migratrices ainsi que vingt espèces de chiroptères**.
- En raison d'un grand nombre de parcs sur ce territoire, **il est indispensable que les effets cumulés soient pris en compte dans l'estimation des enjeux et dans l'estimation des pertes cumulées sur la biodiversité**.
- Nous notons que les accords européens (Eurobats) qui préconisent une zone tampon de **200m par rapport aux haies** ne sont pas respectés. Cinq aérogénérateurs se situeront entre 50 et 100 mètres des haies ce qui est un risque élevé de mortalité pour les chiroptères et l'avifaune.
- L'étude de mortalité sur les parcs voisins fait état de plusieurs cadavres d'oiseaux retrouvés (alouette des champs, martinet noir, buse variable) et de 7 cadavres de chauves-souris (pipistrelles communes et de Kuhl). Il est indiqué que ces animaux sont morts de collision ou barotraumatisme. Il s'agit donc **d'une destruction d'espèces protégées**. Une **demande de dérogation de destruction d'espèces protégées** aurait dû

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Document : DSNE EP Périgné.pdf, page 3 sur 3



être jointe à ce dossier de demande d'autorisation environnementale (L'article L.411-2 du Code de l'environnement).

Ceci constitue une grave lacune dans ce dossier.

- Un site de mesures compensatoires éoliennes pour les chiroptères se situe à 500 m du futur parc de la Cerisaie (vallée de la Belle). Les études scientifiques* démontrent un effet de répulsion des chauves-souris sur des surfaces importantes (*a minima* jusqu'à 1 km des éoliennes). En écrivant « *Aucun effet cumulé significatif n'est envisagé sur les Chiroptères en termes de perte d'habitats et d'effet barrière.* » dans ce dossier, le porteur de projet minimise les impacts résiduels de ce projet. (*Gaultier, S.P., Marx, G., & Roux, D., 2019. *Éoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer 2019*).
- Les mesures compensatoires prévoient des mesures de bridage. Or les associations environnementales* alertent : les mesures d'arrêt des éoliennes (bridages nocturnes) pour préserver les chauves-souris ne sont pas optimales et les mortalités résiduelles cumulées sur l'ensemble des parcs restent trop élevées pour espérer un rétablissement des populations des espèces les plus sensibles. (**Communiqué et dossier de presse - Éolien - Les mesures des associations pour limiter une mortalité trop importante de chauves-souris, octobre 2021*).
- Les seuils de bridage doivent être **estimés par analyses multivariées des données abiotiques (au minimum la température et la vitesse du vent) par rapport à l'activité quantifiée des chauves-souris dans la surface concernée par la rotation des pales et ce, par grande période d'activité des chauves-souris.**
- Dans les mesures compensatoires prévues il est indiqué que 7 ha de prairie ou de jachère compenseront les impacts résiduels : Or le porteur de projet n'apporte pas d'élément prouvant que la loi de 2016 (loi pour la reconquête de la biodiversité) soit bien respectée. Une étude sur les compensations de **perte nette de biodiversité** aurait dû être présentée avec a minima un plan de gestion écologique pour ces parcelles.
- Nous constatons que le tracé de raccordement n'est pas encore défini dans ce projet. Compte tenu de la proximité de la zone Natura 2000, les tranchées de raccordement sont susceptibles d'occasionner des incidences négatives sur l'environnement. Ces tranchées de raccordement faisant partie intégrante du projet de ce parc éolien, leur tracé et ses incidences auraient dû être intégrés à ce dossier d'enquête publique.

La position de DSNE et des associations environnementales sur la production d'ENR est claire : on ne doit pas mettre en péril la biodiversité pour produire des énergies renouvelables. On ne peut pas répondre à l'urgence climatique par une aggravation de la dégradation de la biodiversité ce qui serait le cas pour ce projet. Nous avons donc un avis défavorable

Le représentant légal de l'association,

MAGALI TRIGAUD

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

intervention qui dans mon PV demandera une réponse individualisée

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E206 - ***@*****.net**

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 11:54:19

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Soutien aux projets éoliennes

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser mon avis favorable à ce projet éolien.

Il est temps de prendre en compte que la production d'énergie soit réalisée sur notre territoire, les actualités récentes le prouve d'autant plus lorsqu'elle est propre.

Notre indépendance énergétique ne doit pas dépendre de l'avis d'une maire qui s'oppose de façon systématique aux projets qu'ils soient solaires ou éoliens. Madame le Maire de Périgné a réalisé un vrai déni de démocratie, les citoyens dont je fais parti n'ont pas pu avoir l'information nécessaire, nous n'avons pas pu faire entendre notre soutien à ce projet.

Il est temps de vivre dans un monde décarboné et indépendant.

Étant petit fils d'exploitant agricole et surtout éleveur laitier, je suis ravi que la transition énergétique bénéficie au monde agricole et à la ruralité, enfin des retombées directes et valorisantes pour nos agriculteurs et nos campagnes rurales. La création d'emploi n'est pas à être négligé, l'éolien permet la création d'emplois qualifiés et non délocalisables, enfin du boulot pour nos jeunes !

Quelques éoliennes de plus en extension, ne détruiront pas le paysage, que pouvons nous penser de l'Usine Solvay de St Leger la Martinière, quelle empreinte laissera t'elle.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à mon soutien à ce projet d'éoliennes de la Cerisaie

Cordialement.

Claude MICHEL

Habitant de Nouvelle Aquitaine

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@207 - Clémence - Niort

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 12:45:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable pour ce projet éolien

Contribution :

Dans le contexte actuel, on voit qu'il est vraiment important de se concentrer sur notre autonomie énergétique et sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons besoin de relocaliser notre production d'électricité et pour cela les énergies renouvelables sont la meilleure solution : elles sont décarbonées et VRAIMENT locales.

Le nucléaire n'est pas la solution, nous sommes toujours dépendant des approvisionnement d'uranium et les risques liés à cette énergie sont énormes.

Certes il peut y avoir des inconvénients à la construction d'un parc éolien, comme pour tout projet d'aménagement du territoire mais la balance bénéfices/risques est largement en faveur des bénéfiques. Les études concernant la biodiversité et les paysages sont menées avec sérieux et vérifiées par les services de l'état donc il faut arrêter de penser que le développement de l'éolien se fait de manière « anarchique » et mettre en œuvre notre transition énergétique !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@208 - David - La Crèche

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 12:49:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien à la Cerisaie

Contribution :

Ce projet ne doit pas aboutir, le département en a assez, destruction de la faune et la flore, destruction d'une vision affreuse ! Une énergie éolien qui n'est d'aucune efficacité, STOP !!! plus de projet éolien chez nous !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@209 - Mauzé Gaëtan - Saint-Coutant

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 13:31:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien de La Cerisaie

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet éolien de La Cerisaie pour les raisons suivantes :

- 1) le Pays Mellois est saturé d'éoliennes avec un paysage gravement endommagé pour des décennies
- 2) Une atteinte notoire des éoliennes sur la faune sauvage ainsi que sur la santé humaine et animale
- 3) Les éoliennes ne fonctionnant pas en absence de vent , la production d'électricité attendue est alors compensée par le gaz ou le charbon . Dans ce cas je m'interroge sur l'écologie annoncée

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@210 - Manguy Fabienne - Melle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 14:19:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de parc éolien de la Cerisaie

Contribution :

Monsieur le.a Commissaire Enquêteur,

Je suis contre ce projet et cela pour plusieurs raisons :

- cette implantation se fera sur un espace déjà saturé en éoliennes (impact visuel et sonore)
- nous n'avons aucune lisibilité sur l'apport de ce projet pour l'ensemble du territoire et de ses habitants,
- la nature très peu écologique de ces installations (fabrication, transport, implantation du socle béton,..),
- la non prise en compte du démantèlement, très couteux, qui sera à la charge des territoires dans quelques années.

Par ailleurs, il me semble que les habitants seraient en droit de décider et non pas uniquement d'être consultés, sur l'implantation de ce type projet là où ils vivent et habitent. Un travail collaboratif a d'ailleurs été mené à l'échelle de la communauté de communes pour mieux structurer les projets d'aménagement éolien sur notre territoire, afin d'éviter l'anarchie des implantations, d'en limiter le nombre et d'aller au delà du seul objectif du promoteur : la rentabilité immédiate !

Il est donc important que le travail de notre démocratie locale, mené par nos représentants élus , soient pris en compte.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E211 - elodie lafond

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 15:09:16

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Soutien au projet de la cerisaie

Contribution :

Bonjour,

J'ai 32 ans, maman de 2 enfants, eux parmi d'autre qui vivront dans le monde que nous leur laisserons. On est conscients de l'urgence pour le climat, tout le monde déplore le manque de réactivité des états puissants, et le trop peu d'initiatives des particuliers. Et quand des solutions sont avancées, cela ne va jamais, car les petits intérêts particuliers prennent le dessus ! Mais quel dommage !! Je me sens parfois bien impuissante face aux désordres qui nous entourent, je ne suis pas élu, encore moins ministre. Mais là je me dis que je peux faire quelque chose de concret. Pour une fois nous avons l'opportunité de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice grâce à notre territoire qui permet d'accueillir de l'énergie renouvelable ! N'en déplaise à certains, qui se découvrent tout d'un coup « écologistes » uniquement pour protéger leur petite vue... Hormi leur intérêt particulier, quelle cause sert leur combat ?? Etant donné les enjeux et les impacts énormes liés au changement climatique, et aux conflits internationaux pour l'accès à l'énergie, la prise en compte de l'aspect visuel ne devrait pas être le critère principal de décision pour l'autorisation du projet ! Voyageons un peu et constatons la cohabitation dans des régions ou pays bien plus équipé que nous. Voilà, ayant mes racines et vivant ici je tiens à agir, aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan du dynamisme économique. C'est pourquoi je soutiens ce projet. L'avenir se bâtit aujourd'hui, certains peuvent toujours nous reprocher d'avoir fait, mais certainement nos enfants nous reprocheront de n'avoir pas fait ! Il devient urgent d'accélérer la transition énergétique pour que nos descendants puissent profiter de nos vertes campagnes qui nous nourrissent encore. C'est pourquoi je veux dire que je soutien toute initiative qui contribue à préserver le monde de demain, celui d'aujourd'hui aussi. Ce projet d'éoliennes est dans la logique pure de ce que notre pays essaie enfin de faire : réduire notre empreinte carbone, consommer ce que nous offre la nature (ici le vent). Je suis pour ce projet. Sachez que mon avis est partagé par une immense majorité de personnes de toutes générations, qui malheureusement ne se font pas connaître. Veuillez agréer mes sincères salutations. Elodie LAFOND
Rue de Chaluva Vaussais Sauzé Vaussais 79190

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@212 - Karine - Melle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 15:36:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Favorable au projet de LA FERME EOLIENNE DE LA CERISAIE

Contribution :

Je tiens absolument à apporter mon soutien à ce projet éolien, qui d'ailleurs n'est qu'une extension d'un parc existant.

La conjoncture actuelle nous rappelle douloureusement que nous dépendons beaucoup trop des énergies fossiles, d'autant plus lorsqu'elles sont produites à l'étranger, et que nous n'avons pas pris suffisamment le virage vers l'autonomie énergétique et les énergies propres.

Il n'est plus l'heure de tergiverser sur des considérations paysagères. L'effort doit être collectif et efficace.

Le développement de ce parc respecte les réglementations actuelles en terme d'éloignement des maisons et les études d'impact sont conformes aux exigences.

Il est temps de progresser un peu plus vers ce type d'énergie.

Et pour moi, la vue d'une éolienne qui tourne restera toujours rassurante : elle engrange de l'énergie propre, directement disponible sur notre territoire...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@213 - MAYOT Bertrand - Saint-Romans-lès-Melle

Date de dépôt : Le 17/03/2022 à 16:53:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LES EOLIENNES

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur, Mme la préfète,

Tout d'abord, à la lecture de bon nombre de contributions, je suis surpris voire soupçonneux de certaines interventions de personnes habitant bien loin de notre petit territoire. Comme par hasard, ce sont plutôt des interventions favorables aux éoliennes et à la création du parc. De même, de nombreuses contributions ont les mêmes formulations... Pas loin de penser à une supercherie ou un joli travail de lobbying de l'entreprise volkswind, ils sont nombreux les avis du nord de la France, effectivement cela ne doit pas les perturber.

Cette enquête publique bien que légale et les démarches mises en œuvre sont un déni de démocratie. Les conseils municipaux des communes concernées (élus par les citoyens donc légitimes) ont tous délibéré contre l'extension des parcs existants. Il en est de même pour la communauté de communes « Mellois en Poitou » qui a délibéré sur ce projet et a de plus créé une charte de l'éolien sur le territoire communautaire. Nous n'avons rien contre l'éolien, la zone est saturée, c'est tout.

Mme la préfète, Mme Dubée, nouvellement nommée, représentante de l'état et donc de tous les citoyens de nos territoires, je vous invite à venir visiter notre petite commune rurale, charmante avec ses vallées verdoyantes et petits cours d'eau associés à un bâti en pierre de qualité. Nous avons une politique engagée en termes de biodiversité et d'environnement en général. Nous sommes fiers et heureux de compter un Espace Naturel Sensible (ENS) sur notre territoire et à proximité des éoliennes. A ce sujet, le schéma départemental des ENS en cours de création se pose la question de l'impact des éoliennes sur les choix stratégiques en termes de préservation et de lieux retenus.

Je suis plutôt naturaliste et peux sans avoir la prétention de mener une étude aussi poussée, mais critiquable, que celle réalisée par le cabinet d'études de Volkswind vous garantir d'un impact certain sur les oiseaux de plaines à proximité des parcs existants. Beaucoup moins de busards, d'oedicnèmes criard, d'outardes canepetière pour les espèces inscrites et emblématiques de nos plaines agricoles. Un des plus reposoirs postnuptial le plus important des Deux-Sèvres d'oedicnèmes est très à proximité du site. Les parcs sont concrètement des obstacles à la migration. Il en est de même pour les chiroptères (20 espèces présentes au moins sur la commune d'après une étude de DSNE sur le bois de la Garenne et toutes protégées) dont les dernières études sont claires et chiffrent par exemple la mortalité des chauves-souris liée aux éoliennes à 2 000 000 ces vingt dernières années en Espagne et 2 000 000 d'autres le seront les dix prochaines années. (Cf. pièces jointes). A ce sujet, il est ridicule de procéder à des études de suivis postérieurs à l'installation des éoliennes pour des dizaines de milliers d'euros, nous connaissons déjà les impacts. Cet argent serait plus utile à la réalisation concrète d'actions favorables à la biodiversité, qu'ils nous le donnent, on en aura bon usage.

De même la démarche très agressive tant vers les particuliers que les élus de la part de la société Volkswind qui n'a pas d'équivalent parmi les différentes entreprises rencontrées deviendront des sources conflictuelles voire haineuses entre les exploitants agricoles veinards ou non, entre les pro ou anti éoliennes... L'ambiance devient parfois délétère entre nos concitoyens.

Je me permets de vous joindre une étude récente des Académies des Sciences, des beaux arts, et des sciences morales et politiques qui expose les enjeux paysagers et les nuisances ou sentiment de nuisances, mais réelles subies par le voisinage (bruit, lumières, vue...)

J'ai il y a quelques années, subi une forte augmentation de mes taxes foncières et d'habitation liée à une réévaluation de la valeur locative de ma maison, qu'en est il aujourd'hui au regard de la dépréciation de cette dernière et de l'impact négatif de ces éoliennes. Que font les services fiscaux pour réévaluer les biens impactés ?

Je ne maîtrise pas ce sujet, mais je sais que ces installations ne se font que très peu au profit d'entreprises françaises, que nous payons cher le rachat de l'énergie produite pour satisfaire des

objectifs nationaux. Nos propres syndicats d'électricité tels que le SIEDS n'arrivent pas à rivaliser avec ces usines allemandes ou autres, peut être sont ils trop humains...

C'est peu dire que de voir apparaitre le nom de certains élus (maires ou conseillers) ayant pris position pour les éoliennes et qui sont concernés par l'implantation de ces dernières sur leurs propres terres, de prendre part aux votes et délibérations. Un conflit d'intérêt ?

Pour conclure, car il me manque de temps pour exposer davantage encore, il faut comprendre notre sentiment de saturation et d'exaspération. Nous avons comme bien souvent aujourd'hui l'impression d'être sacrifié au profit des villes et territoires plus peuplés et riches.

Je vous remercie de votre honnêteté intellectuelle pour comprendre les enjeux, les attentes, les vices et statuer non pas comme simple fonctionnaire d'état, mais avec humanité et respect de nos territoires. Ne faites pas de nous les oubliés ou sacrifiés de la république.

Cordialement

Bertrand Mayot

Pièce(s) jointes(s) :

Document : N 12.pdf, page 1 sur 31

Monsieur le commissaire enquêteur, Mme la préfète,

Tout d'abord, à la lecture de bon nombre de contributions, je suis surpris voire **souçonneux** de certaines interventions de personnes habitant bien loin de notre petit territoire. Comme par hasard, ce sont plutôt des interventions favorables aux éoliennes et à la création du parc. De même, de nombreuses contributions ont les mêmes formulations... Pas loin de penser à une supercherie ou un joli travail de lobbying de l'entreprise volkswind, ils sont nombreux les avis du nord de la France, effectivement cela ne doit pas les perturber.

Cette enquête publique bien que légale et les démarches mises en œuvre sont un **déni de démocratie**. Les conseils municipaux des communes concernées (élus par les citoyens donc légitimes) ont tous délibéré contre l'extension des parcs existants. Il en est de même pour la communauté de communes « Mellois en Poitou » qui a délibéré sur ce projet et a de plus créé une charte de l'éolien sur le territoire communautaire. Nous n'avons rien contre l'éolien, la zone est saturée, c'est tout.

Mme la préfète, Mme Dubée, nouvellement nommée, **représentante de l'état et donc de tous les citoyens** de nos territoires, je vous invite à venir visiter notre petite commune rurale, charmante avec ses vallées verdoyantes et petits cours d'eau associés à un bâti en pierre de qualité. Nous avons une politique engagée en termes de biodiversité et d'environnement en général. Nous sommes fiers et heureux de compter un Espace Naturel Sensible (ENS) sur notre territoire et à proximité des éoliennes. A ce sujet, le schéma départemental des ENS en cours de création se pose la question de l'impact des éoliennes sur les choix stratégiques en termes de préservation et de lieux retenus.

Je suis plutôt naturaliste et peux sans avoir la prétention de mener une étude aussi poussée, mais critiquable, que celle réalisée par le cabinet d'études de Volkswind vous garantir d'un impact certain sur les oiseaux de plaines à proximité des parcs existants. Beaucoup moins de busards, d'oedicnèmes criard, d'outardes canepetière pour les **espèces inscrites et emblématiques** de nos plaines agricoles. Un des plus reposoirs postnuptial le plus important des Deux-Sèvres d'oedicnèmes est très à proximité du site. Les parcs sont concrètement des obstacles à la migration. Il en est de même pour les chiroptères (20 espèces présentes au moins sur la commune d'après une étude de DSNE sur le bois de la Garenne et toutes protégées) dont les dernières études sont claires et chiffrent par exemple la mortalité des chauves-souris liée aux éoliennes à 2 000 000 ces vingt dernières années en Espagne et 2 000 000 d'autres le seront les dix prochaines années. (Cf. pièces jointes). A ce sujet, il est ridicule de procéder à des études de suivis postérieurs à l'installation des éoliennes pour des dizaines de milliers d'euros, nous connaissons déjà les impacts. Cet argent serait plus utile à la réalisation concrète d'actions favorables à la biodiversité, qu'ils nous le donnent, on en aura bon usage.

De même la démarche **très agressive** tant vers les particuliers que les élus de la part de la société Volkswind qui n'a pas d'équivalent parmi les différentes entreprises

Document : N 12.pdf, page 2 sur 31

rencontrées deviendront des sources conflictuelles voire haineuses entre les exploitants agricoles veinards ou non, entre les pro ou anti éoliennes... L'ambiance devient parfois délétère entre nos concitoyens.

Je me permets de vous joindre une étude récente des **Académies des Sciences, des beaux arts, et des sciences morales et politiques** qui expose les enjeux paysagers et les nuisances ou sentiment de nuisances, mais réelles subies par le voisinage (bruit, lumières, vue...)

J'ai il y a quelques années, subi une forte augmentation de mes **taxes** foncières et d'habitation liée à une réévaluation de la valeur locative de ma maison, qu'en est il aujourd'hui au regard de la dépréciation de cette dernière et de l'impact négatif de ces éoliennes. Que font les services fiscaux pour réévaluer les biens impactés ?

Je ne maîtrise pas ce sujet, mais je sais que ces installations ne se font que très peu au profit **d'entreprises françaises**, que nous payons cher le rachat de l'énergie produite pour satisfaire des objectifs nationaux. Nos propres syndicats d'électricité tels que le SIEDS n'arrivent pas à rivaliser avec ces usines allemandes ou autres, peut être sont ils trop humains...

C'est peu dire que de voir apparaître le nom de certains élus (maires ou conseillers) ayant pris position pour les éoliennes et qui sont concernés par l'implantation de ces dernières sur leurs propres terres, de prendre part aux votes et délibérations. Un **conflit d'intérêt** ?

Pour conclure, car il me manque de temps pour exposer davantage encore, il faut comprendre notre sentiment de **saturation et d'exaspération**. Nous avons comme bien souvent aujourd'hui l'impression d'être sacrifié au profit des villes et territoires plus peuplés et riches.

Je vous remercie de votre **honnêteté** intellectuelle pour comprendre les enjeux, les attentes, les vices et statuer non pas comme simple fonctionnaire d'état, mais avec humanité et respect de nos territoires. Ne faites pas de nous les oubliés ou sacrifiés de la république.

Cordialement

Bertrand Mayot



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
INSTITUT DE FRANCE

QUELLE PLACE POUR LES ÉOLIENNES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS ?

Février 2022

*Le point de vue des Académies des sciences, des beaux-arts
et des sciences morales et politiques de l'Institut de France.*



Sommaire

Résumé exécutif	p. 3
Recommandations	p. 5
Avis commun : Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ? ..	p. 7
État des lieux de production et réalité des enjeux énergétiques, économiques et géopolitiques	p. 8
Défiguration du paysage et impact à long terme sur les territoires	p. 9
Impacts potentiels des centrales électriques éoliennes sur la biodiversité	p. 10
Composition et recyclage des matériaux	p. 10
Un avenir pour les centrales électriques éoliennes ?	p. 11
Conclusion	p. 12
Annexes	p. 13
Annexe 1- Contribution de l'Académie des sciences	p. 13
1-A : « Les éoliennes face au défi énergétique français »	p. 13
1-B : « Impact des éoliennes sur la biodiversité »	p. 17
<i>Cette annexe est rédigée par les membres du GT Interacadémique appartenant à l'Académie des sciences et soumise à l'approbation de celle-ci.</i>	
Annexe 2- Contribution de l'Académie des beaux-arts	p. 19
<i>L'impact des éoliennes sur le paysage</i>	<i>p. 19</i>
<i>Cette annexe est rédigée par les membres du GT Interacadémique appartenant à l'Académie des beaux-arts et soumise à l'approbation de celle-ci</i>	
Personnes auditionnées	p. 22
Composition du groupe de travail	p. 24

Résumé exécutif

L'urgence climatique impose de remplacer rapidement le recours aux combustibles fossiles, fortement émetteurs de gaz à effet de serre, par d'autres modes de production d'énergie. Même dans un contexte de sobriété énergétique, la décarbonation des transports et de la production de chaleur nécessitera de faire une place bien plus grande à une électricité bas-carbone dans la consommation énergétique totale. Ainsi, l'objectif de neutralité carbone fixé à l'horizon 2050 impose le recours à des sources d'énergie renouvelables et au nucléaire dans des proportions qu'il convient de définir sans *a priori* idéologique mais en parfaite cohérence avec le contexte énergétique de chaque pays, ses stratégies industrielles et ses contraintes géographiques, économiques, sociales et écologiques. **Le questionnement actuel sur la place des éoliennes dans le mix électrique français a conduit les Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France à croiser leurs appréciations dans l'objectif d'établir un état des lieux et de formuler des recommandations.**

La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles.

La production d'électricité éolienne et photovoltaïque se caractérise par une intermittence qui, dans l'état actuel des capacités de stockage de l'électricité, empêche de s'affranchir des combustibles fossiles. Ces derniers, quand ils sont importés, pèsent sur la balance commerciale du pays et alourdissent sa dépendance énergétique.

L'implantation d'éoliennes terrestres et littorales se heurte à des résistances de plus en plus grandes du fait des nuisances qu'elles occasionnent : bruits, dénaturation et défiguration des paysages, perte de valeur patrimoniale des biens immobiliers ou d'attrait touristique des régions concernées. Les éoliennes doivent être installées dans des territoires où le vent est en moyenne suffisamment fort pour être efficace et suffisamment constant pour être utilisable. Cela conduit à les construire en nombre et à les concentrer dans certaines régions, indépendamment des besoins énergétiques locaux, accentuant ainsi un sentiment d'injustice territoriale. Ces zones choisies sont le plus souvent également importantes pour la protection de la biodiversité car, moins peuplées, elles abritent des espèces rares et parfois sensibles dans des milieux moins perturbés par les actions humaines.

Pour faire face au changement climatique, l'état actuel des connaissances et des technologies impose la mise en place d'un mix électrique bas-carbone nécessairement complexe, combinant énergies renouvelables et nucléaire. Cette dernière devra continuer d'occuper une part importante du mix énergétique car elle reste la principale source d'électricité décarbonée non intermittente.

Document : N 12.pdf, page 6 sur 31

Concernant les énergies renouvelables, en plus du potentiel dont dispose toujours le photovoltaïque, les éoliennes offshore, plus susceptibles d'être acceptées par les populations que leurs équivalentes terrestres, offrent des perspectives intéressantes : dotées d'une puissance et d'une disponibilité nettement plus élevées que celles de l'éolien terrestre, elles permettent d'envisager une participation de l'éolien à la hauteur de 25% du mix électrique de 2050. L'optimisation de leur contribution au mix énergétique reste cependant conditionnée par des innovations et des investissements importants dans le domaine du stockage de l'énergie et du recyclage de leurs matériaux ainsi que par la démonstration qu'elles ne perturbent pas profondément la biodiversité des milieux où elles sont déployées.

Recommandations

1. Prévoir le déploiement de l'éolien dans un mix énergétique complexe offrant toujours un niveau élevé de source non intermittente bas carbone afin de faire face aux enjeux climatiques en assurant la sécurité d'approvisionnement du pays : cette double garantie est offerte par les centrales nucléaires aujourd'hui.

Les centrales hydroélectriques sont également non intermittentes (et même hautement pilotables) mais leurs possibilités d'extension sont très limitées en France.

Le maintien d'une proportion élevée d'électricité à partir du nucléaire reste nécessaire, une proportion de 50 à 70 % signifiant la construction d'une à deux centrales par an. Il s'agit d'un défi industriel qui implique notamment une reconstitution rapide des expertises susceptibles d'avoir été perdues depuis la construction des centrales actuellement en activité. Une stratégie industrielle compatible avec cette nécessité devra donc être mise en place.

2. Investir dans le développement du stockage de l'énergie avec des stratégies cohérentes dans le contexte français. Ceci reste une des conditions nécessaires au déploiement des énergies renouvelables intermittentes et notamment de l'éolien offshore.

Du fait des possibilités limitées de multiplication des stations de transfert d'énergie par pompage turbinage (STEP), il est indispensable de développer la recherche sur les batteries, afin d'en réduire le coût financier et environnemental grâce à l'innovation, et de construire des électrolyseurs industriels destinés à la production décarbonée d'hydrogène.

3. Faire précéder tout projet d'implantation d'une consultation des populations locales en respectant une approche centrée sur le respect des paysages et de la biodiversité.

Les nouveaux projets d'implantation de centrales électriques éoliennes doivent nécessairement faire l'objet d'une meilleure concertation avec les populations locales, et notamment avec les riverains, au sujet de leurs conséquences paysagères et de leurs nuisances potentielles.

Seul un plus grand éloignement des éoliennes terrestres et littorales par rapport aux habitations pourrait adoucir le contexte de dégradation du paysage qui met les populations humaines en souffrance. Certaines nuisances pourraient également être amoindries : avec une distance minimale de 1500 m aux habitations (comme c'est le cas dans certains *Länders* allemands), au lieu des 500 m prévus par la réglementation en France, la nuisance sonore serait divisée par neuf. Il s'agira cependant de ne pas réaliser les implantations dans les zones où la biodiversité est encore préservée et pourrait être affectée.

4. Développer les filières permettant d'abaisser l'empreinte environnementale des éoliennes.

La durée de vie d'une éolienne est courte, de l'ordre de 20 ans, et impose un démantèlement ou une remise en état régulière des installations. Pour ce faire, un défi majeur réside

Document : N 12.pdf, page 8 sur 31

actuellement dans le recyclage des pales. En effet, sans innovation importante dans ce domaine, le démantèlement des parcs français déjà installés (dès les années 2025-30) et de ceux à venir promet des gisements considérables de déchets peu compatibles avec la faible empreinte environnementale annoncée pour les énergies renouvelables.

Le déploiement des parcs éoliens est conditionné par un indispensable soutien à l'innovation des filières industrielles à l'origine de nouveaux matériaux composites pouvant intégrer des circuits de recyclage et de revalorisation à forte valeur économique.

5. Renforcer les études d'impact sur la biodiversité des milieux concernés par le déploiement des éoliennes.

Il est nécessaire d'élaborer des programmes de grande ampleur, faisant appel aux nouvelles méthodes de suivi des déplacements des animaux aériens comme marins afin de mieux comprendre l'impact possible des parcs éoliens, en fonction de leur localisation, de leur envergure et des conditions environnementales.

Une attention particulière devra être apportée aux modifications des courants marins et des mouvements d'air générées par l'implantation de parcs éoliens de grande envergure. Il s'agira en particulier d'en évaluer les répercussions sur la faune et la flore marine, les conséquences sur la pêche et sur les couloirs de migrations d'oiseaux.

Avis commun : Quelle place pour les éoliennes dans le mix énergétique français ?

Depuis les recherches franco-russes pionnières sur l'analyse des glaces polaires et la mise en évidence d'une corrélation entre évolution du climat et teneurs atmosphériques en gaz à effets de serre (GES), les climatologues n'ont cessé d'alerter sur l'importance de l'enjeu du changement climatique. Le récent rapport du GIEC¹ est particulièrement alarmant et il est urgent que les combustibles fossiles-charbon, pétrole et gaz- à l'origine de fortes productions de ces gaz, laissent la place à d'autres modes de production d'énergie dans nos sociétés et permettent d'atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050.

La volonté de produire une énergie électrique décarbonée impose d'avoir recours à des sources d'énergie renouvelables et au nucléaire dans des proportions qu'il convient de définir sans a priori idéologique mais en parfaite cohérence avec le contexte énergétique de chaque pays, ses stratégies industrielles et ses contraintes géographiques, économiques, sociales ou encore écologiques.

Une préoccupation croissante concernant le traitement des déchets nucléaires ou les risques encourus en cas de catastrophe naturelle, surtout après la catastrophe de Fukushima, a amené l'opinion publique à évoluer en France, au moins dans un premier temps, vers une moins grande acceptabilité du nucléaire, en faveur des énergies renouvelables. L'article 100-4 du code de l'énergie² fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter au moins 40 % de la production d'électricité. C'est avec ces contraintes que RTE³ a récemment produit des scénarios⁴ de neutralité carbone à l'horizon 2050 qui vont d'un mix 50% renouvelables et nucléaire à une électricité produite à 100% par des renouvelables. Ils impliquent une multiplication des éoliennes terrestres qui vont d'un doublement à un quadruplement, soit entre 16 000 et 32 000 turbines ; pour les éoliennes en mer ils vont de 44 parcs équivalents à celui qui se construit dans la baie de Saint-Nazaire⁵ à 124 parcs du même type, chaque parc comportant 60 à 80 éoliennes⁶.

Or, l'installation des éoliennes pose des problèmes d'acceptabilité des populations, en mer comme sur terre, et interroge les conditions nécessaires à leur déploiement quant à leurs capacités à prendre une place aussi importante dans le mix énergétique français.

Dans ce contexte, conscientes de l'urgence imposée par la problématique énergétique nationale, les Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France ont croisé leurs appréciations sur l'état des lieux de la situation et les mesures à recommander.

¹: GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Voir leur dernier rapport : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>

²: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039369320/

³: RTE : Réseau de Transport d'Electricité.

⁴: https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-01/BP2050_rapport-complet_chapitre5_scenarios-mix-production-consommation.pdf

⁵: <https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/>

⁶: Pour l'image, ces éoliennes s'élèvent au-dessus de la mer jusqu'à 176 mètres en bout de pale, soit l'équivalent d'une demi-Tour Eiffel.

État des lieux de production et réalité des enjeux énergétiques, économiques et géopolitiques

Les qualités fondamentales d'une source d'énergie tiennent d'abord à sa fiabilité, sa sécurité d'approvisionnement (en lien avec l'indépendance énergétique du pays) et à son prix.

Les centrales électronucléaires françaises lui permettent de produire la plus grande part (71%) de son électricité avec une source très décarbonée⁷. En ajoutant la production assurée par l'hydroélectricité, l'éolien et le photovoltaïque, l'électricité produite en France est décarbonée à 92%. Cependant, cette production d'électricité ne représente aujourd'hui que 25% de la dépense énergétique totale de la France⁸ et, même dans un éventuel contexte d'incitation forte à la sobriété énergétique, ce taux devra être augmenté afin d'atteindre les objectifs de décarbonation des transports et du chauffage (secteurs actuellement fortement émetteurs de GES).

En cas de fort vent, la quantité d'électricité produite par les éoliennes installées en Europe, notamment en Allemagne et au Danemark, excède les besoins et son prix devient négatif. L'interconnexion entre les pays européens permet à la France de bénéficier alors de cette aubaine. Cependant, si l'électricité produite en France était exclusivement d'origine éolienne, sa production serait en dents de scie avec de fréquentes coupures incompatibles avec une indispensable sécurité globale d'approvisionnement⁹. Ainsi, cette dernière repose encore largement aujourd'hui sur l'électronucléaire, l'hydroélectricité et les combustibles fossiles que l'on ambitionne de ne plus mobiliser dans un proche avenir.

Aussi, dès que la température hivernale avoisine 0°C ou devient négative, conditions rarement associées à du vent en France, les productions d'électricité d'origine nucléaire ou hydroélectrique ne suffisent plus à assurer l'approvisionnement du pays lors des deux pics journaliers de consommation d'électricité (matin et soir). Les centrales à charbon françaises ainsi que les centrales à gaz ou même au pétrole, en France ou ailleurs, doivent alors être mises en marche. Et cela ne suffit pas : la France est, en effet, tributaire des centrales thermiques des pays voisins dont celles de l'Allemagne qui, engagée dans une « sortie rapide du nucléaire », nous fournit alors de l'électricité très carbonée, produite à partir de la combustion de la houille ou du lignite. Car sans vent, l'Allemagne ne peut pas bénéficier de ses importantes centrales éoliennes et, en plus de la houille et du charbon, elle devient de plus en plus dépendante du gaz, ce qui accroît sa dépendance énergétique. De son côté, le Danemark, qui a également opté pour une sortie du nucléaire, dispose d'une production d'électricité d'origine éolienne très supérieure à ses propres besoins en ayant misé sur son exportation. Cependant, lorsqu'il y a beaucoup de vent, les pays voisins, également bien pourvus en éoliennes, assurent leur autosuffisance électrique par ce biais, alors que, en absence de vent, le Danemark doit acheter l'électricité hydroélectrique norvégienne au prix fort.

Le prix de l'électricité est bien évidemment lié à l'origine de sa production¹⁰.

⁷ : Le nucléaire produit en effet environ 40 fois moins de CO₂ que le gaz et 80 fois moins que le charbon, soit 6 à 12 g de CO₂ par kWh pour le nucléaire. Voir Annexe 1-A « Les éoliennes face au défi énergétique français », rédigée par l'Académie des sciences.

⁸ : Les 75% restants (transports, chauffage) sont assurés par des sources fossiles fortement productrices de CO₂. Pour répondre efficacement aux enjeux du changement climatique, il est donc nécessaire de les remplacer par des sources décarbonées.

⁹ : Même si l'abondante production temporaire d'électricité d'origine éolienne (ou même photovoltaïque) peut permettre de remplir des batteries, pomper de l'eau dans des barrages ou être en partie jugulée par l'émergence de technologies smart grids déplaçant la consommation.

¹⁰ : Ainsi, sans vent, de 20 à 40 euros pour le MWh d'origine nucléaire, le prix du MWh d'électricité provenant du gaz a récemment bondi au-delà de 200 euros pour une partie de l'hiver, à la suite de l'accroissement considérable des prix du gaz et des quotas d'émissions de CO₂ (EUAs). Lorsque les centrales à pétrole doivent être mises en marche le prix du MWh est encore plus grand, pouvant varier d'environ 300 à 3000 euros : cela explique que le prix du MWh en hiver en France puisse dépasser 400 euros et ainsi s'éloigner considérablement du prix de l'électricité d'origine nucléaire. <https://www.rte-france.com/eco2mix>

Une analyse détaillée jointe à ce rapport¹¹ montre à l'évidence que l'important déploiement éolien actuellement envisagé ne permettra pas d'assurer les besoins en électricité de la France.

Défiguration du paysage, autres nuisances sur les populations humaines et impact à long terme sur les territoires

Socialement, la présence d'éoliennes terrestres se heurte à des résistances de plus en plus grandes, que ne peuvent plus faire céder les avantages financiers accordés aux propriétaires et aux collectivités locales. Celles-ci sont justifiées par les nuisances sonores et visuelles qu'elles occasionnent. A ce sujet, l'Académie nationale de médecine avait notamment recommandé¹² le respect d'une distance minimale de 1500 mètres par rapport aux habitations, comme c'est le cas dans certains *Länders* allemands (au lieu des 500 mètres actuellement en vigueur dans la législation française) qui permettrait de diviser par neuf les nuisances sonores.

L'implantation des éoliennes conduit, par ailleurs, à une diminution de la valeur patrimoniale des biens immobiliers situés à proximité et à la dénaturation profonde des paysages. Or ceux-ci, constituent justement l'un des principaux attraits touristiques de la France, qui est, faut-il le rappeler, la première destination touristique mondiale avec les forts revenus économiques qui en résultent.

Pour obtenir le permis de construire, les entreprises responsables de l'implantation des éoliennes terrestres et littorales sur une commune sont pourtant tenues de présenter une étude paysagère. Cette dernière n'est qu'un simulacre d'intégration plastique. Par conséquent, il n'est pas étonnant que se développe, chez les populations concernées, le sentiment de vivre dans un territoire sacrifié par une politique autoritaire dont le ressort leur apparaît avant tout idéologique. L'apparition de nombreuses associations de défense du paysage et l'intensité des débats en leur sein témoignent de cette résistance grandissante à l'implantation des éoliennes¹³.

Les opérations de démantèlement sont un sujet de vives préoccupations, particulièrement légitimes pour ces installations très imposantes et de courte durée de vie (de l'ordre de 20 ans¹⁴). L'arrêté du 26 août 2011¹⁵ prévoit une programmation du démantèlement à partir de juillet 2022 mais beaucoup de choses restent à faire pour que le démantèlement des parcs français déjà installés (dès les années 2025-30) et de ceux en projet ne s'accompagne pas de gisements considérables de déchets (cf. *infra*)¹⁶.

¹¹ : Voir Annexe 1-A « Les éoliennes face au défi énergétique français », rédigée par l'Académie des sciences.

¹² : Voir l'avis de l'Académie nationale de médecine en date du 9 mai 2017 <https://www.academie-medicine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf> et son avis précédent : Chouard CH et coll. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Rapport à l'Académie Nationale de Médecine. Bull Natle Acad Med 2006 ; 190: 753-4.

¹³ : Voir Annexe 2 « L'impact des éoliennes sur le paysage », rédigée par l'Académie des beaux-arts.

¹⁴ : Source : EDF Renouvelables. Ecouter <https://play.acast.com/s/10-minutes-pour-comprendre/edf-renouvelables-le-recyclage>.

¹⁵ : Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement - Légifrance (legifrance.gouv.fr). En particulier, voir son Article 29.

¹⁶ : Les installations nucléaires créent des inconvénients semblables (l'atteinte au paysage est indéniable et le coût de leur démantèlement est également marqué par des incertitudes) mais sur un territoire plus limité pour une production équivalente d'électricité. Comme en Suède et en Finlande, le problème des déchets nucléaires est en voie d'être résolu en France : on dispose maintenant de bases scientifiques solides pour créer en Meuse-Haute Marne un stockage géologique profond où pourraient être mis les déchets de haute et moyenne activité à vie longue dans des conditions où la sûreté des populations serait pleinement assurée.

Impacts potentiels des centrales électriques éoliennes sur la biodiversité

Avec le changement climatique, la réduction alarmante de la biodiversité constitue le second grand enjeu de notre époque. On observe notamment une forte diminution des effectifs de populations animales qui pourront être affectées directement (collision et effets barrières chez les espèces volantes mais aussi déviation des flux de migrateurs vers des zones moins favorables) ou indirectement (bruit, vibrations) par la multiplication des centrales éoliennes¹⁷.

Face à l'opposition grandissante des populations humaines concernées, l'implantation d'éoliennes se fait de préférence dans des zones reculées qui sont justement souvent des refuges pour la biodiversité car moins perturbées. Or, chez nombre d'espèces d'oiseaux et de chiroptères, une augmentation accidentelle de la mortalité par collision à l'âge adulte, même très faible en apparence, peut conduire à l'extinction des populations¹⁸.

Qui plus est, en parfaite contradiction avec la loi de protection de la Nature de 1976¹⁹ et celle de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016²⁰, les études d'impact des éoliennes sur la biodiversité ont, dans le passé, démarré le plus souvent une fois l'implantation des projets décidée, négligeant la phase « évitement » de la séquence « éviter-réduire-compenser » telle que décrite dans la loi. Cette approche apparaît comme la norme des nouveaux projets d'éoliennes marines²¹, mais d'ambitieux programmes de recherche doivent être entrepris pour répondre aux nombreux questionnements encore sans réponse sur leur impact environnemental²².

Composition et recyclage des matériaux

Une éolienne est constituée majoritairement de béton, de métaux ferreux (fer, acier) et non ferreux (aluminium, zinc), de polymères (plastiques, résines, colles), de fibres de verre ou de carbone et d'une faible proportion de bois (principalement du balsa issu d'Equateur) ; seule une très faible part du parc éolien français actuel nécessite des terres rares dont l'extraction pose de graves questions environnementales²³.

Etant donné la courte durée de vie de ces centrales et le gigantisme des parcs éoliens en construction ou en projet, la question du recyclage de leurs éléments constitutifs revêt une importance majeure.

A l'heure actuelle, environ 90% de la masse totale d'une centrale éolienne peut être recyclée et la plupart des composants peuvent être ainsi réintégrés dans les circuits de production bien installés : par exemple, l'acier, le cuivre, la fonte sont refondus et réutilisés comme tels ; le béton est broyé et réutilisé.

¹⁷ : Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

¹⁸ : Voir Annexe 1-B « Impacts des éoliennes sur la biodiversité », rédigée par l'Académie des sciences.

¹⁹ : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068553/>

²⁰ : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237>

²¹ : Voir par exemple le "Rapport du Ministère de la transition écologique consécutif au débat public portant sur un projet éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement", accessible ici [Journal officiel de la République française - N° 294 du 5 décembre 2020 \(eoliennesenmer.fr\)](https://www.journal-officiel.gouv.fr/2020/12/05/294)

²² : Voir référence 17.

²³ : Source : EDF Renouvelables. Ecouter <https://play.acast.com/s/10-minutes-pour-comprendre/edf-renouvelables-le-recyclage>

Le principal défi reste ainsi celui du recyclage des pales et en particulier des matériaux composites utilisés pour leur conférer à la fois rigidité, résistance et légèreté. Les matériaux composites utilisés jusqu'à récemment (résines et fibres) étaient quasiment inséparables, rendant le processus de recyclage très compliqué et peu rentable, pour un coût environnemental mal connu (émissions de CO₂ et consommation de ressources). A l'heure actuelle, les pales sont principalement broyées pour être revalorisées comme combustibles en cimenterie ou, dans une moindre mesure, pour constituer de nouveaux matériaux composites. Le démantèlement des parcs éoliens (dès 2025 pour les parcs existants et les années suivantes)²⁴ nécessite le développement de nouvelles solutions sans lesquelles des gisements considérables de déchets seront créés, rendant cette technologie peu compatible avec la faible empreinte environnementale que l'on souhaite attribuer aux énergies renouvelables.

La solution se trouve principalement dans l'innovation du côté de nouveaux matériaux composites facilement dissociables et qui pourraient intégrer des circuits de recyclage ou de revalorisation à forte valeur économique.

Un avenir pour les centrales électriques éoliennes ?

Eu égard à l'intermittence du vent à terre et l'opposition croissante des populations riveraines concernées, à terre ou le long des côtes, l'avenir de cette technologie se profile vraisemblablement du côté des éoliennes offshore. La présence de vent étant mieux assurée, le facteur de charge²⁵ est de l'ordre de 29 à 48% alors qu'il atteint rarement 30% pour l'éolien terrestre. La distance à la côte est, par ailleurs, suffisamment grande pour réduire l'atteinte au paysage. Les scénarios prévisionnels permettent d'envisager une puissance installée de 50 GW installés en 2050 pour assurer 25% d'une consommation d'électricité française prévue à 650 TWh²⁶, ce qui correspondrait à environ 3300 éoliennes de 15 MW, les plus puissantes à ce jour, d'une hauteur de 270 m pour un rotor à une hauteur de 150 m et un diamètre de pales de 240 m.

L'avenir de ces éoliennes est bien sûr également conditionné par l'évolution de leurs performances et des investissements nécessaires et l'assurance qu'elles sont compatibles avec la lutte contre l'érosion de la biodiversité²⁷ et avec la pêche et la navigation. Et ce n'est pas suffisant : pour pallier l'intermittence de l'énergie éolienne et éviter le gaspillage d'énergie pendant les heures creuses, de sérieuses avancées dans le domaine du stockage de l'énergie sont indispensables.

²⁴ : 300 à 500 éoliennes par an devront être démantelées entre 2025 et 2030 et ce rythme sera amené à s'accroître avec les projets d'installations à venir (Données SER)

²⁵ : Le facteur de charge ou facteur d'utilisation d'une centrale électrique est le rapport entre l'énergie électrique effectivement produite sur une période donnée (généralement sur une année) et l'énergie qu'elle aurait produite si elle avait fonctionné à pleine puissance durant cette période.

²⁶ : Voir les scénarios de RTE.

²⁷ : Ce qui soulève encore beaucoup d'incertitudes à ce jour : voir référence 17.

Conclusions

Socialement, l'implantation des éoliennes terrestres et littorales se heurte à des résistances de plus en plus grandes dans certaines régions françaises où la dénaturation du paysage et les nuisances (sonores et visuelles notamment) qu'elles provoquent accentuent un sentiment d'injustice territoriale. D'un point de vue écologique, les études d'impact sont encore bien trop limitées pour permettre de garantir que le déploiement des éoliennes ne fragilisera pas encore davantage une biodiversité déjà largement en crise. Enfin, l'intermittence de l'énergie éolienne (comme de l'énergie photovoltaïque²⁸) empêche, à l'heure actuelle, de s'affranchir des combustibles fossiles si l'on veut garantir une sécurité d'approvisionnement national.

Sauf si des innovations majeures apparaissent dans le domaine de l'énergie, le groupe de travail interacadémique fait ainsi le constat que les objectifs de transition énergétique ne pourront être atteints qu'en maintenant une part nucléaire importante dans le mix énergétique français. Comme l'Académie des sciences l'a indiqué dans un rapport récent²⁹, la croissance de la demande électrique, probablement sous-estimée aujourd'hui, et l'âge de nos réacteurs nucléaires impliquent de mettre en place sans attendre une stratégie industrielle compatible avec cette nécessité.

Il est indiscutable que les énergies renouvelables, et notamment l'énergie éolienne offshore, auront une place significative dans le mix électrique futur de la France. Cependant, dans l'état actuel des capacités de stockage, la place de l'énergie nucléaire (principale source non intermittente et bas carbone française) dans ce mix reste indispensable et à un niveau important. En effet, il est illusoire de penser que le développement des seules énergies renouvelables, et de l'énergie éolienne en particulier, permettra à la France de lutter contre le changement climatique en assurant ses besoins en électricité décarbonée au cours des prochaines décennies tout en garantissant son indépendance énergétique, la limitation de l'augmentation du prix de l'énergie et la préservation de ses territoires et de sa biodiversité. S'il est possible d'envisager une participation très significative des éoliennes offshore au mix énergétique, leur implantation, leur fonctionnement et leur démantèlement en fin de vie soulèvent encore de nombreuses incertitudes quant à leur impact sur la biodiversité.

²⁸ : Notons que le coût du photovoltaïque a diminué de dix fois en deux décennies et ses possibilités d'innovation restent considérables. Cette source d'électricité dispose également d'une grande capacité d'installation dans le bâti sans défiguration des paysages et de nouvelles solutions émergent enfin pour éviter qu'il entre en concurrence d'usages avec les sols agricoles ou les sites naturels (par exemple l'agrivoltaïsme qui concilie activité agricole et la production énergétique sur une même surface et l'écovoltisme permettant de valoriser les surfaces non exploitées sous les panneaux solaires par le développement de solutions écologiques capables de rendre des services à la nature (voir Grison et al. 2021. ISTE Editions 2021)).

²⁹ : https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/20210614_avis_nucleaire.pdf

Annexe 1- Contribution de l'Académie des sciences

1-A : « Les éoliennes face au défi énergétique français »

La situation à l'heure présente

La France, parmi les grands pays développés, présente la singularité d'avoir une production d'électricité décarbonée à 92%, puisqu'en 2019 nous avons consommé 470 TWh électriques³⁰ obtenus par du nucléaire (70,6%), de l'hydroélectricité (11,2%), du thermique fossile (8%), de l'éolien (6,3%), du photovoltaïque (2,2%), autres (2%)³¹. Cette consommation d'électricité ne représente qu'environ 25% de notre consommation énergétique totale (environ 1 700 TWh) puisque les transports, le secteur résidentiel, l'industrie, gros consommateurs de combustibles, sont les secteurs dominants.

Il est donc curieux de constater que les débats se soient, jusqu'à présent, concentrés sur un problème quasi-résolu sans s'adresser en priorité à ceux qui ne le sont pas (la fermeture de Fessenheim est une illustration de ce paradoxe). Néanmoins, si nous nous engageons dans une voie visant à décarboner significativement les transports, l'industrie et le chauffage des maisons, la demande électrique augmentera. L'abandon des combustibles fossiles et la saturation de nos capacités hydroélectriques ne nous laisseront plus alors que le choix d'un arbitrage entre les proportions respectives de renouvelables (éolien et solaire) et de nucléaire, dans un contexte où des oppositions fortes à l'une ou l'autre de ces technologies se manifestent dans diverses fractions de l'opinion.

Notons que tous les scénarios de transition qui nous sont exposés présentent des incertitudes que nul ne sait chiffrer de manière très rationnelle. Quelle quantité de TWh serons-nous réellement capables d'économiser par une sobriété accrue ? Quel accroissement de la demande électrique faut-il attendre des mutations technologiques nécessaires (véhicules électriques, abandon des combustibles fossiles pour le chauffage, etc.) ? (La plupart des scénarios partent de l'hypothèse d'un passage de 25% à 50% de la part de l'électricité dans notre consommation énergétique). Quelle quantité d'électricité faut-il stocker pour faire face à l'intermittence du vent et du soleil ? Les différents projets qui se présentent à notre analyse ne sont guère explicites sur ces sujets pourtant essentiels.

Les paramètres physiques

Avant de se lancer dans une analyse quelconque il faut se pencher sur les paramètres physiques incontournables.

L'énergie solaire incidente, environ 1kW/m^2 en moyenne dans notre pays en incidence normale, est transformée en électricité par des panneaux semi-conducteurs. Le rendement des

³⁰ : Nous utiliserons des unités de puissance qui se succèdent par des facteurs multiplicatifs de mille en mille, les Watt, Kilowatt (KW), Mégawatt (MW), Gigawatt (GW), Tera watt (TW) et caractérisent le potentiel d'une installation de production d'énergie. Par exemple les réacteurs nucléaires en construction à Flamanville ont une puissance unitaire de 1,3 GW. Nous avons également besoin d'unités pour caractériser la consommation d'énergie, le Kilowattheure (kWh), et similairement de mille en mille jusqu'au Tera wattheure (TWh). (D'autres préfèrent la tonne d'équivalent pétrole (tep) 1 tep = 11 628 kWh).
³¹ : RTE Bilan électrique 2019 <https://bilan-electrique-2019.rte-france.com/production-totale/>

Document : N 12.pdf, page 16 sur 31

semi-conducteurs, c'est-à-dire leur capacité à produire de l'électricité à partir de l'énergie reçue, est au mieux de 20% avec du silicium monocristallin. La variabilité diurne et saisonnière de l'ensoleillement donne un facteur de charge (puissance moyenne produite effectivement par rapport à la puissance maximale théorique des capacités installées) d'environ 15% en France³². Un panneau d'un m² fournit ainsi une puissance moyenne de 30 W (1000x0,2x0,15) ; il faut donc plus de 3 000 hectares de panneaux photovoltaïques pour disposer d'une puissance moyenne de 1 000 MW (1GW).

Les éoliennes terrestres ont une puissance unitaire qui varie de 1,8 à 3 MW, et un facteur de charge d'environ 26% en 2020³³. Il faut donc près de 900 éoliennes de 3 MW pour 'remplacer' un réacteur comme l'un de ceux de Fessenheim (900 MW), qui a produit 6 TWh en 2018.

Les éoliennes en mer ont des puissances supérieures, qui vont à l'heure actuelle de 6 à 8MW, avec des facteurs de charge qui peuvent atteindre 35%³⁴. La même comparaison conduit à 245 éoliennes de 8 MW pour 'remplacer' un réacteur de 900 MW.

Munis de ces chiffres nous pouvons examiner la signification des projets présentés en oubliant un instant les incertitudes notées ci-dessus.

Les scénarios de RTE

Se plaçant dans le cadre du décret d'avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, qui fixe comme objectif d'atteindre une neutralité carbone en 2050, la société publique RTE, qui gère le réseau de transport d'électricité, a publié un rapport en octobre 2021³⁵, pour analyser cette PPE à travers six scénarios qui vont de 100% de renouvelable (aucun nucléaire), à 50% de nucléaire, le reste étant assuré par les renouvelables (dont l'hydroélectrique). RTE a travaillé sur une hypothèse de référence dans laquelle la consommation énergétique totale diminuerait grâce à un effort important de sobriété, pour passer à 1 100 TWh au lieu des 1 700 TWh actuels ; la consommation électrique passerait néanmoins de 470 à 645 TWh.

Le scénario qui fait appel à la plus petite quantité de renouvelables (il porte le numéro NO3), satisfait à la consommation électrique prévue par RTE, avec 43 GW d'éolien terrestre et 22 GW d'éolien en mer.

Pour apprécier ce que cela signifie, il suffit de retourner aux puissances indiquées ci-dessus : ces puissances demandent environ 15 000 éoliennes terrestres et 44 grands parcs d'éoliennes off-shore du type de celui qui est prévu pour la baie de Saint-Brieuc (bloqué pour l'instant). Notons que les puissances citées ici sont des "puissances-crête" dont la production effective est à pondérer par les facteurs de charge mentionnés ci-dessus.

L'éolien en mer représente l'un des objectifs essentiels, affiché par la PPE pour la période 2019-2023.

³² : Le facteur de charge moyen annuel solaire s'est élevé à 13,5 % en 2019, contre 15% en 2018 (Rapport RTE, Bilan électrique 2019, https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/bilan-electrique-2019_1_0.pdf)

³³ : Facteur de charge pour 2020. La production éolienne en détail, RTE, 3 mars 2021 <https://bilan-electrique-2020.rte-france.com/production-eolien/#:~:text=La%20production%20%C3%A9olienne%20mensuelle,une%20puissance%20de%201,24%20MW>

³⁴ : Selon WindEurope (anciennement Association européenne de l'énergie éolienne), la moyenne européenne pourrait atteindre 38%.

³⁵ : RTE, 25 Octobre 2021 « Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production » : <https://www.cre.fr/Actualites/futurs-energetiques-2050#:~:text=Dans%20cette%20%C3%A9tude%20RTE%20propose,solaire%2C%20soit%20en%20se%20concentrant>